2 9 MARS 2018

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 28 Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTE: Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

BUREAU BH GAUBRIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°19/2018

Date de la convocation du Comité syndical : vingt et un mars deux mille dix huit Date de la séance du Comité syndical : vingt huit mars deux mille dix huit

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc Algouy, M. Jean-François Albespy, M. Jean-Pierre Barrere, M. Francis Bergogne, Mme. Pierrette Bonnet, M. Bernard Boursinhac, M. Jean-Luc Calmelly, M. Michel Cambaly, M. Michel Castanier, M. Jean-Marie Cayla, M. Emile Chabert, M. Jean-Pierre Deltour, M. Michel Falguiere, M. Jean-Louis Frances, M. Patrick Gayrard, M. Michel Gervals, M. Jean-Paul Itier, M. Claude Lacaze, M. Eric Picard, M. Bernard Pinot, M. Zéphirin Quintard, M. David Rodrigues, M. Joël Russery, M. Christian Saint-Leger, M. Bernard Scheuer, M. Jacques Tardieu, M. Robert Vaysse.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

OBJET: Budgets finances - Restes à réaliser 2018

Le Président Jacques BLANC propose d'autoriser les restes à réaliser en dépenses d'investissement sur le budget principal et annexe au titre de l'année 2018 tel que ci-après présentés :

Budget Principal

Dépenses d'investissement :

	Voté BP2017	Réalisé 2017	Restes à réaliser 2018
21318	59 332,96 €	0,00 €	59 332,96 €
21561	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
2183	4 860,78 €	2 124,40 €	2 736,38 €
2184	19 615,64 €	0,00 €	19 615,64 €
458104	124 054,62 €	25 185,82 €	96 868,80 €
458109	72 000,00 €	50 939,40 €	12 090,60 €
458111	13 710,00 €	4 572,00 €	0,00 €
458112	30 000,00 €	29 640.00 €	0,00 €
458113	53 775,00 €	47 790,00 €	0,00 €
458114	219 144,00 €	30 680,64 €	188 463,36 €
TOTAL	636 493,00 €	190 932,26 €	419 107,74 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sur le budget principal au titre de l'année 2018 s'établissent à quatre cents dix-neuf mille quatre-vingt euros et soixante-quatorze cents.

Paraphe:) /₇ page n°- 38 -

Recettes d'investissement :

	Voté BP2017	Réalisé 2017	Restes à réaliser 2018
458202	3 000,00 €	10 252,08 €	0,00€
458204	200 456,20 €	31 850,12 €	168 606,08 €
458209	73 068,00 €	34 777,40 €	29 320,60 €
458211	9 866,00 €	0,00 €	0,00 €
458212	30 000,00 €	0,00 €	29 640,00 €
458213	53 877,00 €	39 747,00 €	8 145,00 €
458214	219 144,00 €	9 929,00 €	209 215,00 €
TOTAL	589 411,20 €	126 555,60 €	444 926,68 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sur le budget principal au titre de l'année 2018 s'établissent à quatre cents quarante quatre mille neuf cents vingt six euros et soixante huit cents.

Budget Annexe SAGE

Dépenses d'investissement :

	Voté BP2017	Réalisé 2017	Restes à réaliser 2018
2183	7 627,70 €	0,00 €	7 627,70 €

Recettes d'investissement :

	Voté BP2016	Réalisé 2017	Restes à réaliser 2018
10222	10 540.26 €	0,00 €	10 540.26 €
28031	3 513,85 €	3 513,85 €	0,00 €

LE COMITE SYNDICAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE les restes à réaliser en dépenses d'investissement sur le budget principal et annexe au titre de l'année 2018 tel que ci-avant présentés.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018

Pour extrait conforme

Le Président.

SYNTICAT Jacques BLAI

de l'eau et les rivière

48500 LA CANOURGUE Tel. 04 66 31 95 69 / 09 75 57 91 16 mail: contact@smld.fr

Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président.

Jacques BLANC

REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

2 9 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER

Paraphe:

page n°- 39 -